



CHARTRE DU BÉNÉVOLAT

Scènes de Pays, une histoire d'hommes et de femmes, de professionnels et de bénévoles, qui se mobilisent pour faire vivre la culture en milieu rural dans les Mauges.

MAUGES COMMUNAUTÉ | Service Culture
Rue Robert Schuman – La Loge
Beaupréau – 49600 Beaupréau-en-Mauges
T 02 41 75 38 34

scenesdepays@maugescommunaute.fr
www.scenesdepays.fr



PRÉAMBULE

« Scènes de Pays » est née en 1993, par la volonté et l'initiative de plusieurs élus, bénévoles et professionnels des Mauges, souhaitant faire découvrir la richesse et la vitalité des arts de la scène en milieu rural.

Créée d'abord sous la forme d'une commission au sein du « Carrefour des Mauges », à l'initiative du Syndicat Mixte, puis en association à partir de 2007, Scènes de Pays imagine dès ses débuts un système coopératif qui associe professionnels et bénévoles. Son action se construit dans un premier temps autour de l'éducation artistique du jeune public pour s'élargir ensuite au tout public.

L'association a été dirigée par Marie-Annick Mainguy et présidée successivement par Dominique Brossier, Sylvie Briand, André Martin et Gilles Leroy.

Pendant plus de vingt ans, Scènes de Pays a su développer une offre pluridisciplinaire de spectacles vivants professionnels sur l'ensemble des communes des Mauges ; elle est aujourd'hui une structure culturelle connue et reconnue par son travail, labellisée par l'État « Scène conventionnée d'intérêt national Art en territoire » depuis 2014.

Scènes de Pays mène un projet artistique et culturel dans le domaine des arts vivants, sur l'ensemble des six communes de Mauges Communauté, autour de quatre axes principaux :

- ✓ AXE 1 : Une programmation de spectacles professionnels à la Loge à Beaupréau-en-Mauges, au Théâtre Foirail à Chemillé-en-Anjou et dans certaines salles des autres communes ;
- ✓ AXE 2 : Une présence régulière d'artistes sur le territoire pour les soutenir dans leurs créations et favoriser la rencontre avec les habitants ;
- ✓ AXE 3 : Une offre culturelle en direction de l'enfance et de la jeunesse, avec plusieurs spectacles proposés aux établissements scolaires ;
- ✓ AXE 4 : Une dynamique partenariale avec les acteurs locaux et la participation à l'attractivité et à la vitalité du territoire.

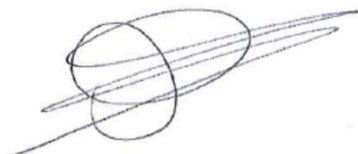
Depuis le 1^{er} janvier 2018, Scènes de Pays est portée par l'Agglomération Mauges Communauté, en régie, dotée de son autonomie financière. Le service culture est composé de six personnes, dirigé par Monsieur Éric Audusseau et un Conseil d'exploitation présidé par Madame Sylvie Marné, Vice-Présidente à la Culture et au Patrimoine.

Le Conseil d'exploitation est composé d'élus issus des six communes nouvelles de Mauges Communauté ainsi que de personnes issues de la société civile.


Le Conseil d'exploitation et l'équipe professionnelle remercient chaque bénévole pour son aide et son engagement, car l'âme de Scènes de Pays c'est aussi et surtout les bénévoles sans qui rien ne serait possible !

Continuons ensemble...

Sylvie Marné,
Vice-Présidente Culture et Patrimoine



Éric Audusseau,
Chef du service Culture
Direction Scènes de Pays



OBJECTIFS DE LA CHARTE :

Par cette charte, l'Agglomération Mauges Communauté assure une véritable reconnaissance aux bénévoles qui sont indispensables au fonctionnement de la saison Scènes de Pays.

Elle définit le statut et les missions des bénévoles, ainsi que leurs droits et obligations.

La présente charte est remise à tout bénévole participant au projet Scènes de Pays.

La collaboration entre Mauges Communauté et l'un des bénévoles pourra être interrompue à tout moment, soit à l'initiative du bénévole, soit à l'initiative du chef du service culture, mais dans les deux cas après concertation.

LE BÉNÉVOLAT, C'EST QUOI ?

« Est bénévole toute personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial ». (Conseil économique, social et environnemental, 1993).

Le bénévolat est donc un don de soi librement consenti et gratuit. Il a tellement de valeur qu'il n'a pas de prix !

Rejoindre Scènes de Pays allie plaisir et engagement. Le bénévole partage le projet et les valeurs de la structure, ainsi que son fonctionnement, et souhaite participer à l'organisation de sa saison artistique et culturelle sur le territoire. Il propose ses services de manière désintéressée et s'engage à s'impliquer dans les missions qui lui seront confiées.

Le bénévole doit être majeur.

« Le bénévolat, c'est l'art de la gratuité du cœur, du geste et du temps. »

LES MISSIONS DU BÉNÉVOLE :

L'organisation d'une saison et de ses spectacles est très diversifiée avec de multiples façons de s'y investir en tant que bénévole.

Selon les artistes accueillis et les salles utilisées, les missions sont variables et réparties entre les bénévoles, en tenant compte des souhaits et des disponibilités de chacun.

Quelques exemples de missions confiées aux bénévoles :

- ✓ Contrôler les billets de spectacles à l'entrée des salles ;
- ✓ Accueillir et placer les spectateurs en salle ; participer à la sécurité du public ;
- ✓ Accueillir la livraison des repas, installer, servir et ranger ;
- ✓ Préparer les loges des artistes ;
- ✓ Transporter les artistes ;
- ✓ Être référent pendant la journée du spectacle (pilote ou co-pilote) ;
- ✓ Prendre des photographies de la soirée ;
- ✓ Diffuser les affiches et les tracts en amont ;
- ✓ Accompagner l'équipe professionnelle en repérage artistique... Une journée de repérage artistique est proposée (dans la limite de 8 places par an) à l'occasion du festival le Chaînon Manquant à Laval.

En cas d'annulation d'un bénévole, à la dernière minute, l'équipe de Scènes de Pays se permettra de contacter les bénévoles présents en tant que spectateurs, pour un éventuel renfort de l'équipe d'accueil du spectacle.

LES « PLUS » DU BÉNÉVOLAT :

Le principe du bénévolat : donner de son temps sans rien attendre en retour.

Et pourtant, une saison c'est :

- Beaucoup de moments forts, de travail en équipe, d'émotion et de gaieté ;
- Voir sourire les spectateurs, les artistes, les sentir heureux ;
- Participer à la vie et l'animation de sa commune, permettre l'accueil de spectacles ;
- Un bon moyen de découvrir l'envers du décor, de mettre un pied dans l'organisation ...

Le bénévole peut aussi bénéficier de places offertes sur certains spectacles de la saison, selon les places disponibles et l'organisation mise en place.

LES DROITS DU BÉNÉVOLE :

Le service Culture de Mauges Communauté s'engage à l'égard des bénévoles à :

- Reconnaître les bénévoles comme acteurs du projet Scènes de Pays ;
- Offrir des conditions de travail correctes, tant en matière de moyens que de sécurité ;
- Assurer leur intégration au sein de l'équipe ;
- Informer sur les finalités du projet artistique et culturel, la programmation à venir, les principes de fonctionnement du service ;
- Confier, en fonction de ses besoins propres, des missions adaptées à leurs compétences, leur motivation et leur disponibilité ;
- Respecter le droit de retrait en cas de force majeure : indisponibilité, maladie.

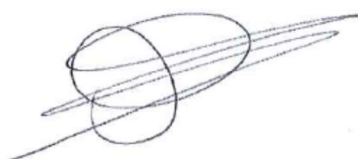
LES DEVOIRS DU BÉNÉVOLE :

Ainsi le bénévole s'engage à :

- Adhérer aux valeurs et au fonctionnement de Scènes de Pays ;
- Se conformer à ses missions ;
- Respecter l'organisation, le fonctionnement et le règlement intérieur ;
- Respecter les horaires convenus. En cas d'empêchement, le bénévole prend rapidement contact avec le service Culture de Mauges Communauté ou de sa commune ;
- Exercer son activité de façon discrète, dans le respect des convictions et opinions de chacun, par rapport aux publics et à la vie interne de la structure ;
- Considérer que le public est au centre de toute l'activité de Scènes de Pays, donc être à son service, avec tous les égards possibles ;
- Participer aux temps de préparation nécessaires aux missions pour lesquelles il souhaite être acteur.

La présente charte est renouvelable tous les ans par tacite reconduction.

Sylvie Marné, Vice-Présidente
Culture et Patrimoine



Éric Audusseau,
Chef du service Culture
Direction Scènes de Pays



Le bénévole